

VI. CONCLUSIONS ...

de CAO/FAO perfectionnées, et possèdent les capitaux et la détermination nécessaires à un effort soutenu (3 ans) de mise en marché. Tous les autres échoueront probablement et leurs tentatives résulteront en une perte de temps et d'argent.

12. Les conditions à remplir sont :

- o Prix franco dédouanés inférieurs de 10 à 20 % à ceux des fournisseurs locaux.
- o Facturation en dollars américains.
- o Soumissions renfermant des cotations faites au prix franco dédouané (les fournisseurs tiennent compte des droits de douane et autres droits).
- o Fiabilité de la livraison et délais concurrentiels.
- o Qualité concurrentielle (répondant aux spécifications du client).

13. La capacité des fournisseurs canadiens à atteindre les coûts à quai requis est soutenue par des facteurs tels que les coûts de main-d'oeuvre et de production moins élevés et un taux de change avantageux. Les tarifs d'importation américains (par exemple, 4,1 % sur les moules; voir l'annexe F pour plus de renseignements), les frais des courtiers en douane, les coûts de fret souvent plus élevés, et l'achat de certaines matières premières et d'équipement aux États-Unis neutralisent toutefois en partie ces facteurs.